

RAPPORT DE MISSION AU SURINAM  
EFFECTUEE du 13 au 23 mars 1975

par

Michel CONDAMIN  
Zoologiste

avril 1975

13 MAI 1975

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence  
7534-200

n°

Ex 1

ex 1

M

## Rapport de mission au Surinam

Tout d'abord il convient de rappeler que cette mission était à l'origine prévue du 29 septembre au 2 octobre, c'est-à-dire : en saison sèche, mais qu'elle n'a pu avoir lieu à ces dates car l'ordre de mission, daté du 2 octobre, n'est parvenue à Cayenne que le 18 octobre.

A ce moment il n'y avait que deux avions par semaine Cayenne-Paramaribo et vice-versa ; ces dates avaient donc été choisies entre deux avions. Toutefois ce laps de temps n'aurait guère permis la visite que d'une seule réserve alors qu'il en existe 9 au Surinam, dont 3 sur la côte.

Nos collègues hollandais de la STINASU (Stichting Natuurbehoud Suriname = Fonds pour la protection de la nature au Surinam) qui sont chargés des réserves du Surinam avaient prévu de nous recevoir à ces dates mais n'étaient plus libres par la suite. En accord avec eux nous avons donc reporté la mission à la petite saison sèche qui se situe en principe du 15 février au 15 avril au Surinam.

Par mesure d'économie et pour ne pas être tributaire des horaires aériens nous avons choisi de nous rendre à Paramaribo par la route : Cayenne-St Laurent du Maroni avec la voiture de service et Albina-Paramaribo en autobus. Mais, en définitive nous avons pu trouver une occasion pour effectuer tout le trajet en voiture particulière ; nous n'avons donc eu à payer que les bacs ; il en a été de même pour le retour.

Arrivé à Paramaribo le jeudi 13 en fin d'après midi, nous avons pris contact avec Messieurs .P. SCHULZ, directeur de la

STINASU et H.A. REICHART (détaché du World Wildlife Fund auprès de la STINASU) le vendredi matin.

Le samedi 15 au matin nous sommes parti pour la réserve de Wia-Wia. Celle-ci est très difficile d'accès, il faut deux heures de vedette à passagers pour aller de Paramaribo à Kampenburt où habite le garde de la réserve ; ensuite celui-ci nous emmène en canot galibi jusqu'au poste de garde de la réserve par la rivière Commewijné, Mattapika Kreek, Mattapika Kanaal, la mer ( $\frac{1}{2}$  heure) et la lagune ; en tout 4 heures de canot ; le canal ne peut être emprunté qu'à marée haute.

Le poste de garde se trouve en dehors de la réserve mais près de la plage où l'on peut voir pondre différentes espèces de tortues. La réserve elle-même, créée en 1961 et agrandie en 1966 a une superficie de 36.000 hectares, principalement de mangroves et de marais. On y trouve tous les oiseaux caractéristiques de ces milieux : Ardeidae, limicoles etc. Le tantale américain (Mycteria americana) y a été trouvé nidifiant alors que cet oiseau est très rare en Guyane où nous ne l'avons jamais observé.

Un seul garde est affecté à la réserve, ce qui est insuffisant mais est compensé par le fait que Wia-Wia est difficile d'accès et de pénétration et aussi que peu de surinamiens possèdent des fusils, contrairement aux guyanais.

Nous sommes revenus à Paramaribo, par les mêmes moyens, dans la journée du lundi 17

Le mardi 18, Messieurs H.A. REICHART et R. NARAIN (ad-joint surinamien de M. SCHULZ) nous ont conduit en voiture à la réserve de Brownsberg où ils avaient un travail à effectuer. Cette réserve par contre est facile d'accès par la route en un peu plus de

2 heures (115 km). Elle a été créée en 1969 et a une superficie de 8.400 ha. Elle est équipée pour le tourisme. Le plateau sur lequel se trouve le poste de garde, les installations touristiques et la piste de visite, est située entre 450 et 500 m d'altitude et domine le lac créé par le barrage d'Afobaka. La forêt et le site y sont très beaux.

La faune est celle de forêt, nous avons pu y voir d'assez nombreux agoutis et des oiseaux intéressants, dont certains, comme le Picidae Piculus rubiginosus, n'est connu au Surinam que de cette région.

Le retour à Paramaribo a eu lieu le jeudi 20, également en automobile.

Le vendredi 21 était en principe réservé à un aller et retour (gratuit) en avion à la réserve de Voltzberg-Raleighvallen (56.000 ha, créée en 1961) dont les biotopes et la faune sont très variés. Ce lieu est considéré par les divers ornithologues qui s'y sont rendus, comme le plus riche, qualitativement et quantitativement, en oiseaux de toute l'Amérique du Sud !

Malheureusement les conditions météorologiques très mauvaises ne nous ont pas permis d'effectuer ce voyage.

La journée a été consacrée d'une part à une entrevue avec monsieur M.S. HOEGMOED, herpétologue du Musée de Leiden en Hollande, actuellement en mission au Surinam et qui doit se rendre également en mission en Guyane française. D'autre part à des entretiens avec les chercheurs de la STINASU, en particulier avec monsieur J.P. SCHULZ.

Le samedi 22 a été consacré à la visite de la réserve de Coppename en compagnie de M. H.A. REICHART. Au village de Boskamp il faut prendre un canot et partir en mer où se trouvent sur la rive droite de l'embouchure de la Coppename Rivier et de la Saramacca

Rivier, de grands bancs de vase couverts à marée basse de nombreux limicoles. Le site rappelle celui de l'embouchure de la Sinnamary en Guyane mais à marée basse les bancs de vases ne peuvent pas être approchés à moins de plusieurs centaines de mètres ce qui ne permet pas d'observer correctement les oiseaux, même avec des jumelles. Les petites aigrettes y étaient particulièrement abondantes et en période de reproduction. Par contre les ibis rouges étaient absents. Cette réserve (12.000 ha), avait été créée en 1966 en particulier pour ces oiseaux - ainsi que pour les diverses espèces d'Ardeidae - mais malheureusement les ibis rouges ont maintenant délaissés la réserve pour aller se reproduire ailleurs. En Guyane nous courrons le même risque mais il n'est pas possible de mettre en réserve toutes les mangroves du littoral, c'est-à-dire la plus grande partie de la côte guyanaise ; on devra se contenter d'englober dans la réserve prévue dans la région de Sinnamary, une assez grande longueur de côte englobant le lieu actuel et les anciens lieux de reproduction. Au Surinam ce déplacement des zones de reproduction des ibis-rouges n'est pas tellement grave car cette espèce est intégralement protégée.

Dans l'après midi nous nous sommes rendus par la route dans le district de Nickerie, où se trouvent d'immenses marais d'eau salée libre. Avant Wageningen les marais sont longés par la route et à une cinquantaine de mètres de celle-ci on pouvait voir par endroits des groupes importants et denses d'ibis rouges, mélangés à des petites et grandes aigrettes et à quelques hérons à cou blanc. Au bord de la route des surinamiens (d'origine indonésienne) pêchaient à la ligne. Ce spectacle est absolument impensable en Guyane, si un ibis rouge avait la malencontreuse idée de se poser à proximité d'une route, de la première voiture qui passerait sortirait un homme armé d'un fusil pour le tuer. Le soir, en rentrant à l'hôtel à Paramaribo, nous avons d'ailleurs appris que quatre "chasseurs" s'étaient fait arrêter par la gendarmerie à Sinnamary où ils avaient tué 300 ibis rouges !

Le retour sur Cayenne s'est effectué dans la journée du dimanche 23 mars.

De ces brèves visites de réserves surinamiennes on peut conclure qu'en ce qui concerne les réserves côtières il est certainement possible de faire mieux en Guyane. En effet, comme on a pu le voir, les réserves côtières du Surinam sont difficiles d'accès et l'observation des oiseaux pose de nombreux problèmes d'approche. Par contre pour la réserve que nous avons déjà proposé à Sinnamary (voir notre rapport de situation d'étude de novembre 1974), à marée basse les bancs de vase peuvent être approchés de très près pour observer, photographier ou filmer les oiseaux.

Les réserves du Surinam sont insuffisamment gardés et le braconnage y sévit, mais, comme nous l'avons vu plus haut à propos de Wia-Wia, l'accès difficile et le fait qu'il y a moins de chasseurs qu'en Guyane malgré une population dix fois-plus nombreuse, compense en partie cette déficience du gardiennage. Ce moins grand nombre de chasseurs s'explique par le fait que le niveau de vie des surinamiens est très inférieur à celui des guyanais et beaucoup n'ont pas les moyens de se payer un fusil ; par ailleurs la plaine côtière est peuplée principalement d'indonésiens et indous, cultivateurs et éleveurs, qui n'ont ni le temps ni le besoin d'aller à la chasse. Dans la région côtière surinamienne la chasse est donc considérée plus comme un sport que comme un moyen de subsistance. Il n'en est pas de même en Guyane où l'élevage est insignifiant et où la région côtière est peuplée de créoles et de quelques indiens galibi "créolisés" qui sont plus enclins à la chasse qu'à l'élevage. Par ce fait les réserves côtières qui seront créées en Guyane devront être très sérieusement surveillées.

Cayenne, le 18 avril 1975